



## **PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS**

### **DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES**

## TABLE DES MATIERES

<b>Qui peut présenter une candidature?</b> .....	3
<b>Comment présenter une candidature?</b> .....	3
<b>Comment les pays peuvent se préparer à une demande de soutien?</b> .....	4
Candidature individuelle de pays .....	4
Candidature groupée .....	4
<b>Quel type de soutien peut-on solliciter?</b> .....	5
<b>A quel montant de financements peut-on prétendre?</b> .....	7
<b>Evaluation des propositions de candidature</b> .....	7
Présélection.....	7
Examen technique des candidatures .....	7
Ordre de priorité des candidatures .....	8
Décision .....	8
Communication des décisions.....	8
Communication avec le Fonds fiduciaire du Codex .....	8

### QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE ?

Seront acceptées les candidatures provenant:

1) de pays qui sont admissibles à titre individuel à un soutien du Fonds fiduciaire du Codex (se reporter au site [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/codex-trust-fund/ctf-eligiblecountries-2022.pdf?sfvrsn=53771569\\_3](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/codex-trust-fund/ctf-eligiblecountries-2022.pdf?sfvrsn=53771569_3)

pour consulter la liste des pays admissibles).

2) de groupes de pays si tous les pays inclus dans la candidature groupée sont admissibles à un soutien du Fonds fiduciaire du Codex.

Le processus de demande de soutien sera officiellement ouvert par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex à travers un « Appel à candidatures » qui sera posté sur le site Web du Fonds fiduciaire du Codex et envoyé à tous les Points de contact du Codex par la liste de diffusion électronique du Codex ainsi que par les canaux de communication de l’OMS et de la FAO.

### COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE ?

Les candidatures, qu’il s’agisse de celles de pays à titre individuel ou de celles de groupe de pays, résulteront d’un processus consultatif conduit à l’échelle nationale impliquant toutes les parties prenantes concernées et coordonné par le Point de contact du Codex (PCC). Le Point de contact officiel du Codex dans un pays (ou le PCC du pays chef de file dans le cas d’une candidature groupée) est l’unique voie de communication avec le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex. Le PCC sera également chargé de déposer officiellement la candidature au nom du pays (ou du groupe de pays) auprès du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex (via la plateforme en ligne). La candidature doit être signée par les représentants de pays de l’OMS et de la FAO. Veuillez-vous rendre sur le site Web de la Commission du Codex Alimentarius pour consulter la liste des Points de contact officiels du Codex. <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/fr/>.

Les candidatures groupées impliquant plusieurs pays suivront le même schéma et devront résulter de processus consultatifs menés à l’échelle nationale dans chacun des pays inclus dans la candidature groupée. Il reviendra à un seul pays, qui aura été délégué par tous ceux participant à la demande, de soumettre la candidature de groupe auprès du CTF2 au nom de tous les pays participants. Le « pays servant de point de référence » sera l’unique contact avec le CTF2 pour la candidature groupée. Celle-ci sera coordonnée et signée par le « délégué » Point de contact officiel, par les représentants de pays de l’OMS et de la FAO dans le pays du « délégué » et par les autres PCC.

Les candidatures devront être déposées (par voie électronique) via le système en ligne avant la date de clôture indiquée dans le courriel d’annonce. Seules les demandes qui auront fait l’objet d’une soumission en bonne et due forme dans le

## DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

système (c.-à-d. présentées à l'aide d'un formulaire de candidature dûment rempli, signé et accompagné des tableaux de l'instrument de diagnostic remplis et téléchargés) avant la date et l'heure de clôture seront acceptées. Tous les documents relatifs à la présentation de candidatures sont disponibles à l'adresse :

<https://www.who.int/initiatives/codex-trust-fund/support>

## COMMENT LES PAYS PEUVENT-ILS SE PRÉPARER À UNE DEMANDE DE SOUTIEN ?

Le CTF2 a mis à disposition un soutien individuel au pays ainsi qu'un soutien groupé pour un ensemble de pays, compte tenu du fait qu'une option pourra s'avérer, à certains moments, plus appropriée que l'autre. Dans tous les cas, il faudra procéder à une évaluation approfondie des besoins et « l'Outil de diagnostic pour l'évaluation de l'état du Programme national du Codex » a été conçu par la FAO et l'OMS à cette fin. Une fois l'évaluation réalisée, le pays devra décider s'il préfère soumettre une demande de soutien auprès du Fonds fiduciaire du Codex à titre individuel ou dans le cadre d'une candidature groupée.

### CANDIDATURE INDIVIDUELLE D'UN PAYS

Les pays souhaitant présenter une demande individuelle de soutien devront réaliser un diagnostic des capacités nationales liées au Codex à l'aide de l'outil développé par la FAO et l'OMS appelé « Outil de diagnostic pour l'évaluation de l'état du Programme national du Codex ».

L'objectif de l'Outil de diagnostic est de fournir un cadre permettant de procéder à une autoévaluation du niveau actuel des capacités nationales en matière de Codex, y compris la capacité à planifier et participer de manière effective aux sessions du Codex et à faciliter l'identification des domaines devant faire l'objet d'un renforcement et d'un développement des capacités. Le diagnostic sur les capacités du pays en matière de Codex sera réalisé dans le cadre d'un processus consultatif à l'échelle nationale et coordonné par le Point de contact officiel du Codex (CCP). Les résultats du diagnostic sur le Codex serviront à identifier les domaines nécessitant un soutien et pouvant faire l'objet d'une proposition de candidature individuelle ou de groupe auprès du Fonds fiduciaire du Codex. Dans le cadre de l'appui à la présentation de candidatures sérieuses au niveau des pays, les PCC pourront faire appel aux fonctionnaires régionaux de la FAO et de l'OMS et/ou aux fonctionnaires techniques nationaux de la FAO et de l'OMS (si nécessaire) pour examiner les différents aspects de la proposition de candidature et solliciter les conseils et avis de ces derniers.

### CANDIDATURE GROUPÉE

Après avoir réalisé leur diagnostic sur le Programme national du Codex à l'aide de l'« Outil de diagnostic pour l'évaluation de l'état du Programme national du Codex », il est possible que plusieurs pays aient repéré des lacunes et des besoins similaires.

## DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

Cela peut être une bonne raison pour les pays en question de se regrouper en vue de répondre aux besoins et problèmes communs, d'échanger leurs expériences et développer ensemble les capacités et les réseaux pour renforcer les activités du Codex tant au niveau individuel qu'au niveau du groupe de pays. Le recours à une candidature groupée pourrait permettre aux pays de faire des économies vu que certaines activités peuvent être réalisées à l'échelle du groupe (p.ex. des ateliers et des cours de formation collectifs visant à développer les capacités dans un domaine spécifique) plutôt qu'au niveau de chaque pays.

Le fait que, dans une candidature groupée, l'accent soit très probablement mis sur les activités collectives (impliquant tous les pays participant à la demande) ne devrait pas empêcher de prévoir des activités individuelles là où la combinaison des deux s'avère être plus appropriée pour atteindre l'objectif et l'effet escomptés du projet en termes de développement des capacités. La mise en évidence du lien et de la complémentarité entre les activités des pays à titre individuel et les activités collectives devrait être incluse parmi les raisons motivant la proposition de candidature.

L'idée d'une candidature groupée peut survenir au moment où les pays échangent les résultats de leur diagnostic sur le Codex ou durant les discussions tenues lors des réunions du Codex. Il convient de noter que, même si la proposition de relever les défis communs à travers une candidature groupée se concrétise durant une réunion du Codex, il pourrait être opportun, pour tous les pays participant à une demande groupée, d'avoir recours à l'outil de diagnostic du Codex (une utilisation complète ou partielle des sections pertinentes sera dans les deux cas appropriée).

## QUEL TYPE DE SOUTIEN PEUT-ON SOLLICITER ?

Un soutien pourra être octroyé pour les catégories suivantes d'activités visant le renforcement des structures, processus et systèmes du Codex à l'échelle nationale afin d'accroître la capacité à s'engager pleinement et à participer de manière effective au Codex. Même si ces activités sont présentées ci-dessous individuellement, cette liste a pour but est de maximiser l'effet escompté grâce à la combinaison d'activités. Elles devraient donc être incluses dans les demandes individuelles ou groupées.

- ❖ Ateliers nationaux organisés à l'intention des concepteurs et des décideurs politiques issus des secteurs et groupes de parties prenantes clés en vue d'obtenir un soutien politique et économique en faveur des activités du Codex.
- ❖ Jumelage entre un pays développé/à économie en transition doté de structures nationales du Codex opérationnelles et un pays moins expérimenté afin de partager l'expérience acquise et d'aider ce dernier à renforcer ses propres structures du Codex et à participer plus efficacement au Codex.
- ❖ Diagnostic des structures nationales du Codex et élaboration d'un plan d'action national visant à renforcer la participation au Codex. Dans le cadre de cette activité, un spécialiste du Codex pourrait aider un pays ou un groupe de pays à faire le bilan des forces et des faiblesses des structures et des activités

## DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

nationales relatives aux Codex, et à établir un plan d'action visant à renforcer la participation au Codex.

- ❖ Renforcement des capacités en vue d'une participation plus efficace au Codex. Il pourrait être fait appel à des méthodes d'exécution différentes et à des formateurs expérimentés pour renforcer les capacités dans un pays (ou dans plusieurs pays lorsqu'il s'agit d'une demande de groupe), notamment à travers l'apprentissage électronique, l'apprentissage mixte (apprentissage à distance associé à des ateliers/cours de formation), la formation ciblée dans des domaines techniques particuliers (par exemple, comment trouver et fournir des données scientifiques et techniques en vue d'améliorer l'élaboration et l'application des normes Codex).
- ❖ « Coaching » pour le Codex. Les pays pourraient faire une demande en vue de travailler avec un « coach » (personne dont la compétence dans un domaine d'activité du Codex est reconnue) avant, pendant et après la session d'un comité du Codex afin d'améliorer leurs connaissances et de renforcer leurs capacités pour participer efficacement à ce comité, ainsi qu'à l'élaboration de normes futures. Ces activités de coaching peuvent avoir lieu durant les sessions du Codex.
- ❖ Participation aux sessions du Codex en présentiel. Cette catégorie de soutien pourrait être prise en compte si elle est insérée comme élément d'une candidature et si elle constitue un complément important et un facteur de succès fondamental pour les autres activités de développement des capacités visant une amélioration durable en termes de participation et au Codex.
- ❖ Assistance technique pour des activités limitées dans le temps. Les pays pourraient demander une assistance temporaire en vue d'appuyer une contribution technique destinée au Codex. Il pourrait s'agir de l'élaboration d'un document de projet en vue d'une nouvelle activité (par exemple, la proposition d'une nouvelle norme régionale ou internationale, ou encore la révision d'une norme du Codex).
- ❖ Soutien technique spécifique et ciblé et/ou financier pour la collecte et/ou la production de données dans un groupe de pays afin de remédier à un manque de données dans une activité normative.
- ❖ Traduction de documents du Codex dans les langues locales, quand cela est visiblement nécessaire. Le soutien apporté pour cette activité permettrait de combler un manque de ressources dans certains pays où la traduction du matériel de promotion et/ou des normes/directives/codes d'usages clés du Codex est fondamentale pour faire mieux connaître le Codex, et renforcer les capacités nationales de participation au Codex.

Le personnel, le matériel de bureau, les connexions à Internet, les mesures d'incitation à la participation à des réunions au niveau national (par exemple les réunions du Comité national du Codex) et les autres coûts locaux ne peuvent faire l'objet d'un financement. Ces coûts sont considérés comme des coûts de fonctionnement usuels

## DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

à l'échelle nationale et devraient faire l'objet d'une ligne de crédit dans les budgets nationaux.

### À QUEL MONTANT DE FINANCEMENT PEUT-ON PRÉTENDRE ?

Le montant des fonds mis à disposition pour les différents pays/groupes de pays (dans le cas d'une candidature groupée) variera en fonction des besoins du pays/groupe de pays et des activités soutenues. Le soutien pluriannuel accordé est limité à trois ans. Le montant maximal de financement qui sera alloué aux pays à titre individuel pour un soutien complet de trois ans est de 150 000 dollars É.-U. Les sommes maximales versées pour les candidatures groupées suivront une échelle logarithmique actualisée. Par exemple, le montant total pour trois années de soutien octroyé pour une demande groupée serait de :

- ♦ 272 894 dollars É.-U. pour une candidature regroupant 2 pays ;
- ♦ 352 309 dollars É.-U. pour une candidature regroupant 3 pays ;
- ♦ 411 095 dollars É.-U. pour une candidature regroupant 4 pays.

Pour de plus amples informations sur les plafonds budgétaires relatifs aux candidatures de groupe, veuillez-vous reporter à l'Annexe 4 du Document de Projet se trouvant sur le site [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/food-standard/CTF2ProjectDocument-1.pdf](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/CTF2ProjectDocument-1.pdf)

### ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE CANDIDATURE

Une proposition complète de candidature comprend les documents suivants :

- ✓ La page de couverture de la candidature qui devrait être dûment remplie via le système en ligne;
- ✓ Le formulaire de candidature préparé à partir du modèle et téléchargé dans le système en ligne, accompagné d'un plan d'action assorti d'estimations budgétaires simples;
- ✓ Les résultats du diagnostic sur le Codex du pays/des pays inclus dans la candidature (Matrices 5.1 et 5.2 de l'Outil de diagnostic).

**PRÉSÉLECTION.** Toutes les candidatures feront l'objet d'une première sélection par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex afin de s'assurer qu'elles respectent toutes les conditions de forme établies et répondent aux critères d'admissibilité. Le Secrétariat du CTF transmettra les candidatures aux fonctionnaires régionaux concernés de la FAO et de l'OMS afin qu'ils puissent faire des observations.

**EXAMEN TECHNIQUE DES CANDIDATURES.** Les candidatures présélectionnées seront évaluées techniquement par le Groupe d'examen technique (prière de se reporter au document de projet pour la composition et au mandat du Groupe d'examen technique). Les recommandations du Groupe d'examen technique sur les

## DIRECTIVES RELATIVES À LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

candidatures jugées sérieuses et pouvant faire l'objet d'un financement seront transmises au Comité directeur.

**ORDRE DE PRIORITÉ DES CANDIDATURES.** Lorsque le nombre de candidatures solides sur le plan technique est trop important par rapport aux fonds disponibles, les demandes seront classées par ordre de priorité selon le tableau de critères et de notation qui figure à l'Annexe 6. La gestion du tableau de notation des priorités sera confiée au Comité d'examen technique.

**DÉCISION.** Le Comité directeur (prière de se reporter au document de projet pour la composition et au mandat du Comité directeur) examinera les recommandations du Groupe d'examen technique et les résultats du processus de classement par ordre de priorité (si ce processus est nécessaire en raison de contraintes budgétaires). Le Comité directeur prendra les décisions finales eu égard aux candidatures qui feront l'objet d'un soutien dans le cycle en cours, en tenant compte de la couverture régionale, de la combinaison de demandes groupées et individuelles et de la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre. Les candidatures approuvées qui ne peuvent bénéficier d'un soutien au cours d'un cycle quelconque en raison de contraintes budgétaires seront prioritaires dans le cycle suivant.

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS.** Les résultats de chaque cycle de candidatures seront communiqués au Point de contact du Codex des pays ayant soumis une demande individuelle (ou du pays de référence dans le cas d'une candidature groupée). Le processus d'examen, de décision et de notification devrait pendre jusqu'à quatre mois.

### COMMUNICATION AVEC LE FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

Les Points de contact du Codex de tous les pays admissibles peuvent joindre le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex par courrier électronique à l'adresse suivante : [codextrustfund@who.int](mailto:codextrustfund@who.int).